

Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF)

Fonds de préparation

Inclusion possible de nouveaux pays REDD+ dans le FCPF

5 mars 2013 (avec annexe révisée)

La présente note de la FMT a pour objet de fournir au CP les informations nécessaires pour discuter et statuer sur 1) l'éventuelle réouverture du FCPF à de nouveaux pays REDD+, 2) en cas de réouverture, les critères et le processus de sélection à utiliser, 3) les pays susceptibles d'être inclus, le cas échéant, et 4) les modalités d'inclusion.

Compte tenu des informations disponibles et de l'expérience du FCPF en matière de sélection de Pays REDD participants, la FMT recommande de rouvrir le FCPF à un nombre limité de nouveaux pays, selon le processus proposé dans la Recommandation. Les principaux aspects du processus proposé sont les suivants :

- *Le seul critère d'éligibilité d'un nouveau pays en vue de son inclusion dans le FCPF est la soumission d'une R-PP (préliminaire ou finale) avant le 30 juin 2013.*
- *Un pays éligible peut réviser sa R-PP et la présenter au CP pour évaluation officielle avant ou pendant la PC17, selon le cas. Lors de l'évaluation officielle, les critères d'inclusion d'un pays dans le FCPF seront 1) la qualité de la R-PP, 2) l'engagement d'un Partenaire à la mise en œuvre d'appuyer le pays, et 3) les fonds de réserve disponibles pour de nouveaux pays à cette date. Le montant estimé des fonds nécessaires par nouveau pays correspondra au soutien fourni à tous les Pays REDD participants actuels (subvention pour la préparation de 3,8 millions de dollars, plus l'appui de la FMT et du Partenaire à la mise en œuvre).*
- *Un pourcentage fixe des fonds de réserve disponibles (par exemple, deux tiers) sera affecté à l'appui aux Pays REDD participants actuels et un pourcentage fixe (par exemple, un tiers) aux nouveaux pays REDD+, pour veiller à ce que l'inclusion de nouveaux pays dans le FCPF ne réduise pas l'appui apporté aux Pays REDD participants actuels.*
- *Si des fonds ne sont pas disponibles au moment de l'évaluation officielle de la R-PP alors que le pays remplit les autres critères de sélection, le pays sera placé sur une liste d'attente jusqu'à ce que le FCPF obtienne les fonds suffisants. Si des fonds supplémentaires n'ont pas été obtenus au 31 décembre 2014, les pays non inclus dans le FCPF (y compris ceux figurant sur la liste d'attente) ne seront plus considérés à cette fin et le FCPF sera fermé à de nouveaux pays REDD+ jusqu'à nouvel ordre.*
- *Tout financement obtenu après le 31 décembre 2014 permettra de financer les Pays REDD participants (actuels et ceux qui auront été inclus dans le FCPF dans l'intervalle) ainsi que les autres activités qui auront été approuvées par le CP dans le cadre du processus d'approbation du budget annuel.*

La FMT estime que l'approche proposée cadre avec les objectifs et les travaux existants du FCPF ; encourage de manière claire et directe les pays intéressés à faire la preuve de leur attachement à REDD+ et de leur capacité à entamer des travaux de préparation, tout en leur permettant d'élaborer des

R-PP de haute qualité et de communiquer avec les parties prenantes sans indûment précipiter les choses ; permet au CP de sélectionner de manière claire et directe les pays en se fondant sur la qualité et le contenu de leurs travaux de préparation ; et tient compte des ressources limitées du Fonds de préparation.

Introduction

1. À la PC10, en octobre 2011, le Comité des participants (CP) a adopté une résolution sur la direction stratégique du FCPF (Résolution PC/10/2011/1.rev) qui, entre autres, garantit l'accès à 3,8 millions de dollars de subventions pour la préparation aux Pays REDD participants qui soumettent leur R-PP pour évaluation par le CP avant ou pendant la PC14. Pour les Pays REDD participants qui n'y parviennent pas, les subventions à hauteur de 3,8 millions de dollars ne seront attribuées que si des ressources financières suffisantes sont disponibles dans le Fonds de Préparation au moment de l'examen officiel et de l'approbation des R-PP par le CP.
2. Une résolution ultérieure sur le statut des Pays REDD participants et l'inclusion potentielle d'autres Pays REDD+ éligibles dans le FCPF a été adoptée en mars 2012 au Paraguay (Résolution PC/11/2012/4). Cette résolution :
 - a. demandait aux pays REDD+ désireux d'être inclus dans le FCPF de soumettre des informations complémentaires au plus tard le 31 janvier 2013 (pour ainsi devenir des « Pays REDD Éligibles Qualifiés ») ;
 - b. prévoyait d'examiner, lors de la PC14, un processus et des critères pour rouvrir le FCPF à de nouveaux pays REDD+, y compris les critères minimaux suivants :
 - i. la disponibilité de ressources dans le Fonds de Préparation ;
 - ii. la date proposée par les Pays REDD Éligibles Qualifiés pour la soumission de leur R-PP respective pour évaluation officielle par le CP ; et
 - iii. le Partenaire à la mise en œuvre proposé pour les Pays REDD Éligibles Qualifiés, selon les termes de la Résolution PC/9/2011/1, que le pays souhaite voir appuyer.
 - c. spécifiait que cet examen devra veiller à ce que l'allocation des ressources disponibles et de l'appui aux activités de préparation à REDD+ dans les Pays REDD participants actuels soit prioritaire par rapport à l'appui aux Pays REDD Éligibles Qualifiés.
3. La présente note de la FMT a pour objet de fournir au CP les informations nécessaires pour discuter et statuer sur 1) l'éventuelle réouverture du FCPF à des nouveaux pays REDD+, 2) en cas de réouverture, les critères et le processus de sélection à utiliser, 3) les pays susceptibles d'être inclus, le cas échéant, et 4) les modalités d'inclusion.

Statut des Pays REDD participants actuels dans le FCPF et éligibilité aux subventions du FCPF

4. Au 5 mars 2013, 33 des 36 Pays REDD participants ont soumis leur R-PP pour évaluation. Parmi ceux-ci :
 - a. 26 ont fait évaluer leur R-PP par le CP et se sont vus délivrer des subventions pour la préparation ;

- b. 7 (Chili, Honduras, Madagascar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Suriname, Thaïlande et Vanuatu) ont soumis leur R-PP en vue de leur évaluation officielle à la PC14 en mars 2013 ;¹
- c. 3 (Bolivie, Gabon et Paraguay) n'ont pas soumis leur R-PP et ont perdu leur accès garanti aux fonds de préparation. Ces pays restent éligibles à des fonds de préparation sous réserve de la disponibilité de fonds au moment de l'évaluation officielle de leur R-PP.

Pour plus de détails sur le statut des pays, voir le tableau 1 et le tableau de bord du FCPF.

¹ La R-PP de Madagascar ne sera pas évaluée pendant la PC14 au vu de la situation politique actuelle du pays.

Tableau 1 : Progrès accomplis par les pays dans le cadre du FCPF (au 5 mars 2013)

	Accord de participation signé	R-PP soumise à l'évaluation du TAP/CP	Résolution adoptée par le CP	R-PP révisée	Contrôle d'exhaustivité effectué par la FMT	Accord de subvention pour la préparation approuvé par le Partenaire à la mise en œuvre	Accord de subvention pour la préparation signé	Rapport à mi-parcours soumis	Partenaire à la mise en œuvre confirmé	Groupe	Remarques
Argentine	✓	✓	✓						BM	JAUNE	R-PP révisée attendue en avril 2013. Date de signature de la subvention pour la préparation à préciser.
Bolivie	✓	X								ROUGE	R-PP non reçue
Cambodge	✓	✓	✓						PNUD	JAUNE	R-PP révisée attendue en mars 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour mars 2013
Cameroun	✓	✓	✓	✓	✓				BM	VERT-	Résolution du CP sur l'évaluation de la R-PP prenant effet en février 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour septembre 2013
RCA	✓	✓	✓						À déterminer ¹	JAUNE	R-PP révisée attendue en mars 2013. Recherche de Partenaire à la mise en œuvre en cours
Chili	✓	✓							BM	ORANGE	Résolution du CP sur la R-PP attendue en mars 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour juin 2013
Colombie	✓	✓	✓						BM	JAUNE	R-PP révisée attendue en mars 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour septembre 2013

	Accord de participation signé	R-PP soumise à l'évaluation du TAP/CP	Résolution adoptée par le CP	R-PP révisée	Contrôle d'exhaustivité effectué par la FMT	Accord de subvention pour la préparation approuvé par le Partenaire à la mise en œuvre	Accord de subvention pour la préparation signé	Rapport à mi-parcours soumis	Partenaire à la mise en œuvre confirmé	Groupe	Remarques
Costa Rica	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		BM	VERT+	Décaissement de la subvention pour la préparation. Rapport à mi-parcours attendu en octobre 2013
R.D. du Congo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	BM	VERT+	Allocation supplémentaire sous réserve d'une demande révisée du pays. Dossier sur la préparation attendu en décembre 2014.
El Salvador	✓	✓	✓						BM	JAUNE	Signature de la subvention pour la préparation prévue pour septembre 2013
Éthiopie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		BM	VERT+	Décaissement de la subvention pour la préparation. Rapport à mi-parcours attendu en décembre 2014
Gabon	✓	X							BM	ROUGE	R-PP non reçue
Ghana	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		BM	VERT+	Décaissement de la subvention pour la préparation. Rapport à mi-parcours attendu en octobre 2013
Guatemala	✓	✓	✓	✓					BID	JAUNE	Signature de la subvention pour la préparation prévue pour mars 2013
Guyana	✓	✓	✓	✓	X ²				BID	JAUNE	Signature de la subvention pour la préparation prévue pour juin 2013

	Accord de participation signé	R-PP soumise à l'évaluation du TAP/CP	Résolution adoptée par le CP	R-PP révisée	Contrôle d'exhaustivité effectué par la FMT	Accord de subvention pour la préparation approuvé par le Partenaire à la mise en œuvre	Accord de subvention pour la préparation signé	Rapport à mi-parcours soumis	Partenaire à la mise en œuvre confirmé	Groupe	Remarques
Honduras	✓	✓							PNUD	ORANGE	Résolution du CP sur la R-PP attendue en mars 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour septembre 2013
Indonésie	✓	✓	✓	X	X ²	✓	✓		BM	VERT+	Décassement de la subvention pour la préparation. Rapport à mi-parcours attendu en juin 2013
Kenya	✓	✓	✓	✓	✓				BM	VERT-	Demande du Panel d'inspection concernant le projet de gestion des ressources naturelles retardant la diligence raisonnable dans le secteur forestier
RDP lao	✓	✓	✓	✓	✓	✓			BM	VERT-	Signature de la subvention pour la préparation prévue pour avril 2013
Libéria	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		BM	VERT+	Décassement de la subvention pour la préparation. Rapport à mi-parcours attendu en juin 2014
Madagascar	✓	✓							BM	ORANGE	Résolution du CP sur la R-PP attendue en novembre 2013 en fonction de la situation politique
Mexique	✓	✓	✓	✓		✓			BM	JAUNE	Accord de subvention en cours d'élaboration depuis mi-2012. Retard dû à la transition présidentielle

	Accord de participation signé	R-PP soumise à l'évaluation du TAP/CP	Résolution adoptée par le CP	R-PP révisée	Contrôle d'exhaustivité effectué par la FMT	Accord de subvention pour la préparation approuvé par le Partenaire à la mise en œuvre	Accord de subvention pour la préparation signé	Rapport à mi-parcours soumis	Partenaire à la mise en œuvre confirmé	Groupe	Remarques
Mozambique	✓	✓	✓	✓	✓				BM	VERT-	Signature de la subvention pour la préparation prévue pour juin 2013
Népal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		BM	VERT+	Décaissement de la subvention pour la préparation. Rapport à mi-parcours attendu en septembre 2013
Nicaragua	✓	✓	✓						BM	JAUNE	Signature de la subvention pour la préparation prévue pour juin 2013
Panama	✓	✓	✓		X ²				À déterminer ¹	JAUNE	Aucune activité concernant la R-PP
PNG	✓	✓							À déterminer ¹	ORANGE	Résolution du CP sur la R-PP attendue en mars 2013. Recherche de Partenaire à la mise en œuvre en cours
Paraguay	✓	X							À déterminer ¹	ROUGE	R-PP non reçue
Pérou	✓	✓	✓						BID	JAUNE	R-PP révisée attendue en juin 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour mars 2014
République du Congo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		BM	VERT+	Décaissement de la subvention pour la préparation. Rapport à mi-parcours attendu en mars 2014

	Accord de participation signé	R-PP soumise à l'évaluation du TAP/CP	Résolution adoptée par le CP	R-PP révisée	Contrôle d'exhaustivité effectué par la FMT	Accord de subvention pour la préparation approuvé par le Partenaire à la mise en œuvre	Accord de subvention pour la préparation signé	Rapport à mi-parcours soumis	Partenaire à la mise en œuvre confirmé	Groupe	Remarques
Suriname	✓	✓							PNUD	ORANGE	Résolution du CP sur la R-PP attendue en mars 2013. Date de signature de la subvention pour la préparation à préciser.
Tanzanie	✓	✓	✓	✓					À déterminer ³	JAUNE	R-PP révisée reçue. Contrôle d'exhaustivité en cours de réalisation par la FMT
Thaïlande	✓	✓							BM	ORANGE	Résolution du CP sur la R-PP attendue en mars 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour septembre 2013
Ouganda	✓	✓	✓	✓	✓				BM	VERT-	Signature de la subvention pour la préparation prévue pour juin 2013
Vanuatu	✓	✓							BM	ORANGE	Résolution du CP sur la R-PP attendue en mars 2013. Signature de la subvention pour la préparation prévue pour novembre 2013
Viet Nam	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		BM	VERT+	Subvention pour la préparation approuvée. Rapport à mi-parcours attendu en juin 2014
Total	36	33	26	15	13	11	9	1			

Notes :

Groupe ROUGE : Pays n'ayant pas soumis de R-PP et qui, conformément à la Résolution PC/10/2011/1.rev, perdraient leur accès garanti aux subventions du FCPF.

Groupe ORANGE : Pays ayant soumis une R-PP dont l'évaluation est en cours

Groupe JAUNE : Pays ayant reçu l'évaluation du CP de leur R-PP et qui doivent soumettre une R-PP révisée tenant compte des dispositions de la Résolution du CP

Groupe VERT- : Pays faisant en permanence preuve de diligence raisonnable dans le cadre de la signature d'une subvention pour la préparation

Groupe VERT+ : Pays ayant signé un accord de subvention pour la préparation

¹ Pays ayant demandé au PNUD d'agir en tant que Partenaire à la mise en œuvre

² Compte tenu du type de résolution du CP, il n'est pas nécessaire que la FMT effectue un contrôle de l'exhaustivité des R-PP de la Guyane, de l'Indonésie ou de Panama.

³ La Tanzanie n'a pas soumis de demande de subvention au FCPF et n'a pas sollicité de Partenaire à la mise en œuvre

Devrait-on rouvrir le Fonds de Préparation du FCPF ?

Manifestations d'intérêt et informations soumises par les pays intéressés

5. Il ya 17 pays qui ont manifesté leur désir d'être inclus dans le FCPF et ont fourni des informations complémentaires au 31 janvier 2013. Les informations complémentaires fournies par les pays intéressés sont détaillées à l'annexe 1.

- 1) Belize
- 2) Bhoutan
- 3) Burkina Faso
- 4) Burundi
- 5) Tchad
- 6) Côte d'Ivoire
- 7) République dominicaine
- 8) Fidji
- 9) Jamaïque
- 10) Nigéria
- 11) Pakistan
- 12) Philippines
- 13) République du Soudan
- 14) Sud-Soudan
- 15) Sri Lanka
- 16) Togo
- 17) Uruguay

Critères de réouverture du FCPF à de nouveaux pays

6. Comme indiqué précédemment, la Résolution PC/11/2012/4 a défini trois critères minimaux pour rouvrir le FCPF à de nouveaux pays. La section suivante fournit des informations sur chacun de ces critères.

Critère 1 : Disponibilité de ressources dans le Fonds de Préparation

7. *Les ressources du Fonds de Préparation sont-elles ou seront-elles suffisantes ?* Le tableau 2 présente les sources et utilisations des fonds de préparation du FCPF. Les utilisations comprennent toutes les dépenses précédemment approuvées, y compris les programmes de renforcement des capacités des peuples indigènes et OSC approuvés à la PC10 en octobre 2011, le budget complémentaire approuvé pour améliorer la capacité de règlement des différends, et les activités complémentaires approuvées à la PC13 en octobre 2012.

8. Le tableau 2 indique une réserve anticipée d'environ 60 millions de dollars. Le tableau 3 indique les ressources nécessaires pour financer les subventions des pays REDD+ qui ont soumis une R-PP avant ou pendant la PC14 mais dont la R-PP n'a pas été évaluée à la PC14. Il indique également les ressources nécessaires pour financer des subventions complémentaires de 5 millions de dollars pour 20 pays, y compris les coûts d'appui, et les ressources nécessaires pour financer 17 pays supplémentaires. Compte tenu du niveau de financement actuel, il ne fait aucun doute qu'il convient de trouver un équilibre

entre, d'une part, l'apport de ressources complémentaires et la réalisation de progrès significatifs dans les Pays REDD participants actuels et, d'autre part, l'inclusion de nouveaux pays dans le FCPF.

9.

**10. Tableau 2 : Résumé des sources et utilisations à long terme
des fonds de préparation
(en millions de dollars, février 2013)**

Sources		Total
Fonds engagés (aucune promesse à ce jour)		258,7
Utilisations		
Engagements (subventions) vis-à-vis des pays REDD+ (35 x 3,8 millions) ¹	133,0	
Subventions complémentaires pour la RDC (pour les pays REDD+ qui ont accompli d'importants progrès en matière de préparation)	5,0	
Moins subventions aux pays REDD+ qui n'ont pas soumis de R-PP pour évaluation officielle avant ou pendant la PC14 (3 x 3,8 millions) ²	(11,4)	
Moins subventions aux pays REDD+ qui ont soumis une R-PP pour évaluation officielle avant ou pendant la PC14, mais dont la R-PP n'a pas été officiellement évaluée à la PC14 (1 x 3,8 millions) ³	(3,8)	
Engagements nets		122,8
Soutien administratif, opérationnel et dans les pays, dont :		73,9
<i>Coûts effectifs (EX 09-12)</i>	20,7	
<i>Coûts prévus (EX 13), y compris les activités complémentaires</i>	12,9	
<i>Coûts anticipés (EX 14-20⁴)</i>	40,3	
Réserve pour capacités de règlement des différends des Partenaires à la mise en œuvre		2,0
Utilisations totales		198,7
Réserve estimée		
Réserve : Financements engagés moins utilisations totales		60,0

**Tableau 3. Ressources nécessaires à de nouvelles activités
potentielles**

Engagements proposés	par pays	
Engagements proposés pour les pays REDD+ qui ont soumis une R-PP avant ou pendant la PC14 mais dont la R-PP n'a pas été officiellement évaluée à la PC14 (1 x 3,8 millions)		3,8
Réserve estimée après déduction des engagements proposés		56,2
Financement supplémentaire des pays REDD+ qui ont accompli d'importants progrès en matière de préparation (subvention de 5 millions de dollars plus environ 0,3 million de coûts d'appui par pays, sur la base de 20 pays)	5,3	106,0
Réouverture potentielle du FCPF à de nouveaux pays (5,8 millions de dollars par pays ⁵ , sur la base de 17 pays supplémentaires)	5,8	98,6

Déficit de financement		(148,4)
------------------------	--	---------

11. *Combien coûterait l'inclusion de nouveaux pays ?* Le coût total de l'inclusion d'un nouveau pays REDD+, y compris l'accès à une subvention de 3,8 millions de dollars, est estimé à 5,8 millions de dollars, comme l'indique le tableau 3 ci-dessus.

12. *L'inclusion de nouveaux pays aurait-elle pour effet de réduire le soutien aux pays existants ?* Outre la disponibilité de ressources financières, les ressources humaines revêtent également un aspect important. En particulier, lorsqu'un Partenaire à la mise en œuvre envisage d'appuyer ou non un pays REDD+, il est important de savoir s'il dispose de la capacité nécessaire pour apporter un soutien de haute qualité à son portefeuille existant de pays ainsi qu'au nouveau pays. Le Partenaire à la mise en œuvre tient compte du fait que la FMT lui fournit 650 000 dollars par Pays REDD Participant pour appuyer ce pays (par exemple, temps et déplacements nécessaires pour travailler directement avec le pays, sous-traitance de services ou recrutement de personnel si nécessaire). Il est donc présumé, lorsqu'un Partenaire à la mise en œuvre accepte d'appuyer un pays, qu'il fournira un appui de haute qualité au nouveau pays, avec les ressources fournies par la FMT, tout en continuant d'apporter un soutien de haute qualité aux Pays REDD participants actuels. Les discussions menées à ce jour avec les Partenaires à la mise en œuvre indiquent une volonté et une capacité à appuyer de nouveaux pays, en nombre limité toutefois pour veiller à ne pas réduire le soutien aux Pays REDD participants actuels.

13. *La FMT aurait-elle la capacité de fournir des services à un groupe élargi de pays ?* De même, si de nouveaux pays sont inclus dans le FCPF, la FMT devrait leur consacrer du temps et des ressources. L'analyse du temps consacré à ce jour par la FMT aux services consultatifs fournis aux pays et du temps consacré aux travaux de secrétariat montre qu'environ trois nouveaux agents à temps plein seraient nécessaires au sein de la FMT si les 17 pays candidats sont acceptés dans le FCPF. Les coûts associés à ces nouveaux agents sont inclus dans les 5,8 millions de dollars par pays indiqués dans le tableau 3. La FMT pourrait ainsi fournir des services à de nouveaux pays, mais il est important de tenir également compte du temps et des ressources nécessaires à la réalisation des autres activités essentielles de la FMT (travaux sur la participation des parties prenantes, élaboration de R-PP et de dossiers sur la préparation, appui aux pays en matière de mesures, notifications, vérifications et de registres, cadre méthodologique du Fonds pour le carbone et approche tarifaire, etc.).

14. *Recommandation :* Compte tenu des ressources actuellement disponibles, du coût de l'inclusion de nouveaux pays et de la capacité tant des Partenaires à la mise en œuvre que de la FMT à apporter un appui à de nouveaux pays, la FMT recommande la réouverture du FCPF à un nombre limité de pays supplémentaires, de façon à conserver des ressources pour financer des subventions supplémentaires pouvant atteindre 5 millions de dollars pour les Pays REDD participants actuels dont les progrès sont significatifs. Un pourcentage fixe des fonds de réserve disponibles (par exemple, deux tiers) pourrait être affecté à l'appui aux Pays REDD participants actuels et un pourcentage fixe (par exemple, un tiers) aux nouveaux pays REDD+. La mise en place d'un tel ratio permettrait d'inclure de nouveaux pays dans le FCPF tout en veillant à ne pas réduire l'appui aux Pays REDD participants actuels. Ce ratio permettrait en outre de déterminer de manière objective et prévisible combien de nouveaux pays pourraient être inclus dans le FCPF. Ce ratio pourrait être appliqué quel que soit le volume des fonds de réserve disponibles. Il pourrait ainsi être utilisé pour les fonds de réserve actuellement disponibles et toute nouvelle contribution apportée par les bailleurs au FCPF dans le cadre du processus de sélection de nouveaux pays. Le nombre de nouveaux pays susceptibles d'être inclus dans le FCPF reposerait ainsi uniquement sur le volume de fonds de réserve disponibles. Les bailleurs seraient encouragés à fournir des ressources complémentaires au fonds. Le tableau 4 montre qu'avec le volume actuel de fonds de

réserve, l'affectation d'un tiers de ces fonds à de nouveaux pays permettrait d'inviter trois nouveaux pays au sein du FCPF dans les mêmes conditions que les Pays REDD participants actuels (3,8 millions de dollars de subvention pour la préparation plus l'appui de la FMT et du Partenaire à la mise en œuvre).

Tableau 4. Utilisation proposée des réserves actuelles estimées

Description	par pays	Total
Réserve estimée : Financements engagés moins utilisations totales		60,0
Engagements proposés		
Engagements proposés pour les pays REDD+ qui ont soumis une R-PP avant ou pendant la PC14 mais dont la R-PP n'a pas été officiellement évaluée à la PC14 (1 x 3,8 millions)	3,8	3,8
Réserve estimée après déduction des engagements proposés		56,2
66 % pour le financement supplémentaire des pays REDD+ qui ont accompli d'importants progrès en matière de préparation (subvention de 5 millions de dollars plus environ 0,3 million de coûts de l'appui par pays, sur la base de 7 pays)	5,3	37,1
33 % pour la réouverture potentielle du FCPF à de nouveaux pays (5,8 millions de dollars par pays, sur la base de 3 pays supplémentaires)	5,8	17,4
Financements non alloués estimés		1,7

Critère 2 : Date proposée par le Pays REDD Éligible Qualifié pour la soumission de sa R-PP pour évaluation officielle par le CP

15. Dans la Résolution PC/11/2012/4, le Comité des Participants a décidé que la date proposée de soumission d'une R-PP pour évaluation officielle serait un critère minimum lors de l'examen d'un nouveau pays REDD+. (L'annexe 1 indique les dates limites fixées par chaque pays candidat pour soumettre sa R-PP au FCPF.) L'idée est que le Comité des Participants aimerait voir que les pays font des progrès en matière de préparation à REDD+ et que la soumission d'une R-PP témoignerait de l'engagement d'un pays vis-à-vis de REDD+, et de sa capacité à entamer des travaux sur la préparation, et permettrait au CP de sélectionner les pays sur la base des progrès et engagements avérés. La sélection de pays qui ont déjà accompli des progrès répondrait en outre à l'objectif défini dans le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, à savoir que la majorité des pays REDD soumettent leurs rapports à mi-parcours d'ici à 2015. En outre, le FCPF appuierait alors les pays qui sont dans une situation semblable à celle des Pays REDD participants actuels, ce qui permettrait à la FMT et aux Partenaires à la mise en œuvre d'appliquer leurs activités à l'ensemble des pays. À ce titre, le moment de la soumission d'une R-PP serait un critère objectif fixé par le pays en vue de son inclusion dans le FCPF, et l'utilisation de ce critère cadrerait avec les objectifs et les travaux existants du FCPF.

16. *Fixation d'une échéance ambitieuse pour la soumission d'une R-PP* L'expérience montre qu'il a fallu aux Pays REDD participants actuels au moins un an, et parfois jusqu'à deux ans, pour préparer une R-PP de qualité suite à la signature d'une subvention pour la formulation d'une R-PP. Compte tenu de l'intérêt susmentionné de voir les pays progresser aux côtés des Pays REDD participants actuels, il ne serait pas prudent d'intégrer de nouveaux pays à moins qu'ils ne puissent préparer une R-PP d'une qualité suffisante pour pouvoir faire l'objet d'une évaluation informelle (à tout le moins) par le CP et le Groupe consultatif technique (TAP), et ce, dans un proche avenir. Compte tenu de la vaste expérience

acquise par les Pays REDD participants actuels, les pays candidats sont bien placés pour s'appuyer sur les expériences et connaissances d'autres pays et se trouvent mieux placés que les Pays REDD participants actuels qui devaient produire une R-PP dans un délai plus court.

17. *Financement de la formulation d'une R-PP* La FMT s'est demandée si l'absence de subvention pour la formulation des R-PP, d'une valeur de 200 000 dollars, représenterait un obstacle à la préparation de R-PP par les pays candidats. Il ressort des informations fournies par les pays candidats dans leurs manifestations d'intérêt que la majorité des pays bénéficient déjà d'un soutien bilatéral ou sont en mesure d'obtenir des financements pour produire une R-PP (pour un résumé des informations pertinentes fournies par les pays candidats sur le soutien financier et technique existant pour REDD+ dans chaque pays, voir annexe 1). En outre, sur les 33 Pays REDD participants actuels qui ont préparé une R-PP, 14 pays (soit plus d'un tiers) n'ont pas utilisé la subvention de formulation de 200 000 dollars pour préparer leur R-PP, dont l'élaboration a été financée par d'autres sources (nationales ou bilatérales). L'utilisation de la soumission d'une R-PP comme critère d'inclusion dans le FCPF est donc raisonnable. La recherche d'autres sources de financement pour préparer une R-PP témoignerait également de l'engagement politique du pays en faveur de REDD+. Il est toutefois possible que des circonstances exceptionnelles (par exemple, incapacité d'obtenir d'autres sources de financement ou contexte politique) empêchent un pays de préparer une R-PP ; cela dit, les enseignements tirés des lents progrès dans la mise en œuvre des activités du FCPF dans certains Pays REDD participants actuels indiquent qu'il ne serait pas prudent que le FCPF affecte ses ressources financières limitées à ces pays plutôt qu'à ceux dont les progrès sont avérés.

18. *Examen d'autres critères.* La Charte du FCPF définit un certain nombre de critères de sélection des Pays REDD participants, notamment : la qualité de la fiche conceptuelle de préparation (R-PIN), l'équilibre géographique et des biomes, l'importance du pays dans le contexte REDD (zone forestière et stock de carbone, taux de déforestation et de dégradation des forêts, importance des forêts dans l'économie, etc.) et la diversité des approches concernant REDD (voir l'annexe à la Charte du FCPF). Lors de la sélection initiale des pays en vue de leur inclusion dans le FCPF en 2008 et 2009, le processus utilisé en appliquant ces critères s'est avéré compliqué et, en fin de compte, la décision de sélectionner ou non un pays a uniquement reposé sur la qualité de sa R-PIN. Les pays non sélectionnés lors d'un cycle d'examen des demandes ont eu la possibilité de réviser leur R-PIN en vue d'une nouvelle soumission et le CP a ultérieurement sélectionné tous les pays lorsque leur R-PIN a atteint une qualité suffisante (Voir Résolution SM 2008-1, Résolution PC 2008-2 et Résolution PC/2/2009/1 sur la sélection des Pays REDD participants).

19. *Recommandation.* Compte tenu de cette expérience, la FMT recommande d'utiliser la soumission d'une R-PP complète (préliminaire ou finale) comme unique critère de sélection d'un nouveau pays au sein du FCPF et de fixer une échéance ambitieuse pour cette soumission. Passée cette date, les pays éligibles pourront réviser leur R-PP au besoin et soumettre la R-PP pour évaluation officielle par le CP selon les circonstances. Les soumissions officielles de R-PP de la part des pays candidats seront examinées en continu à chaque réunion du CP et celui-ci décidera à chaque réunion quels pays candidats inclure dans le FCPF compte tenu des fonds de réserve disponibles à ce moment, de la qualité de la R-PP et de l'engagement d'un partenaire à la mise en œuvre à appuyer le pays (voir Critère 3 ci-dessous). Cette approche cadre avec les objectifs et les travaux existants du FCPF ; encourage de manière claire et directe les pays intéressés à faire la preuve de leur attachement à REDD+ et de leur capacité à entamer des travaux de préparation ; et permet au CP de sélectionner les pays en se fondant sur la qualité et le contenu de leurs travaux de préparation.

20. Pour répondre au besoin de disposer de ressources pour élaborer une R-PP, les pays REDD+ candidats seront encouragés à obtenir un soutien financier et/ou technique auprès d'autres

sources (agences bilatérales, FEM, ONG, propres sources, etc.). Parallèlement, les agences et organisations pertinentes pourraient être encouragées à fournir un soutien financier et/ou technique.

Critère 3 : Le Partenaire à la mise en œuvre proposé pour le Pays REDD Éligible Qualifié, que le pays souhaite voir appuyer

21. *Des Partenaires à la mise en œuvre seraient-ils prêts à appuyer ces pays ?* Dans sa Résolution PC/11/2012/4, le CP a demandé aux pays intéressés d'indiquer le Partenaire à la mise en œuvre avec lequel ils aimeraient travailler. À ce titre, plusieurs pays candidats ont exprimé le désir de travailler avec des Partenaires à la mise en œuvre autres que la Banque mondiale. Toutefois, il est important de se rappeler dans ce contexte que la Résolution PC/10/2011/4 sur les Partenaires multiples à la mise en œuvre limite ce dispositif à un projet pilote mené dans 10 Pays REDD participants, sous réserve de la collecte et de l'application des enseignements tirés dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours pour au moins deux pays pilotes par Partenaire à la mise en œuvre. Lorsque le CP a demandé aux pays intéressés d'indiquer leur Partenaire à la mise en œuvre préféré, il était supposé que le dispositif de Partenaires multiples à la mise en œuvre serait pleinement opérationnel au moment où le CP serait amené à sélectionner de nouveaux pays en vue de leur inclusion dans le FCPF. Cela n'est toutefois pas le cas. Neuf Pays REDD participants actuels ont été approuvés par le CP pour travailler avec des Partenaires à la mise en œuvre autres que la Banque mondiale ; dans trois d'entre eux, le Partenaire à la mise en œuvre potentiel n'a toujours pas confirmé qu'il agira en tant que tel (Panama, Paraguay et RCA). Il s'ensuit que le nombre de nouveaux pays REDD+ susceptibles de travailler avec un Partenaire à la mise en œuvre autre que la Banque mondiale est limité, à moins que le dispositif pilote de Partenaires multiples à la mise en œuvre ne soit élargi. L'annexe 1 répertorie les Partenaires à la mise en œuvre avec lesquels les pays candidats aimeraient travailler ; toutefois, 1) les pays n'avaient pas connaissance du nombre limité de nouveaux pays REDD+ susceptibles de travailler avec un Partenaire à la mise en œuvre autre que la Banque mondiale, et 2) une grande partie des pays candidats a fourni ces informations il y a un an et leurs circonstances ont pu changer depuis, de sorte que ces informations ne reflètent pas nécessairement la volonté d'un Partenaire à la mise en œuvre de les appuyer. En outre, ces informations ne signifient pas que le Partenaire à la mise en œuvre désigné se soit engagé à appuyer ces pays.

22. **Recommandation** : Dans l'hypothèse où de nouveaux pays sont sélectionnés en vue de leur inclusion dans le FCPF sur la base de la soumission de leur R-PP, la FMT pourra confirmer, lorsqu'elle reçoit la soumission d'un pays candidat, si un Partenaire à la mise en œuvre est prêt à s'engager à fournir un appui au pays. La FMT peut présenter ces informations au CP lorsque le pays candidat présente sa R-PP au CP en vue de son évaluation officielle. Le CP peut alors déterminer s'il sélectionne ou non le pays, en se fondant sur la R-PP, la disponibilité de fonds et l'engagement du Partenaire à la mise en œuvre. Le problème lié au dispositif de Partenaires multiples à la mise en œuvre devra être abordé en fonction des pays sélectionnés et des Partenaires à la mise en œuvre prêts à les appuyer. Le CP devra examiner et étudier les options possibles le moment venu.

Synthèse des recommandations

23. Sur la base de ce qui précède, utiliser la soumission d'une R-PP comme unique critère pour prendre en compte la candidature de nouveaux pays au FCPF cadrerait avec les objectifs et les travaux existants du FCPF et encouragerait de manière claire et directe les pays intéressés à faire la preuve de leur engagement dans le processus REDD+ et de leur capacité à entamer des travaux de préparation, tout en permettant au CP de sélectionner les pays en se fondant sur la qualité et le contenu de leurs travaux de préparation.

24. Afin de sélectionner les pays qui avancent bien dans la préparation à la REDD+ — la soumission d'une R-PP en étant la démonstration, tout en laissant aux pays un délai suffisant pour élaborer des R-PP de haute qualité et communiquer avec les parties prenantes sans précipiter inutilement le processus, et compte tenu des ressources limitées du Fonds de préparation, le CP pourrait adopter la procédure suivante. Elle se limiterait aux pays REDD+ ayant déjà exprimé leur intérêt et fourni des informations à l'Équipe de gestion du Fonds (c'est-à-dire aux 17 pays figurant dans la liste du paragraphe 5 ci-dessus) :

- i. Pour que la candidature d'un pays soit prise en compte par le FCPF, il devra soumettre un projet de R-PP avant une date limite donnée (par exemple le 30 juin 2013). Si l'Équipe de gestion du Fonds juge la R-PP complète, le pays pourra soumettre sa R-PP au Comité des Participants pour examen informel ou officiel, en vue d'être éventuellement admis à participer au FCPF. Tout pays qui ne serait pas en mesure de soumettre une R-PP complète d'ici le 30 juin 2013 ne pourra pas voir sa candidature examinée. En fixant une date limite ambitieuse, on privilégiera les pays montrant des signes de progrès et d'engagement dans le processus de préparation à la REDD+, et l'on réduira le risque que d'autres pays investissent dans les mois qui viennent beaucoup de temps et de ressources à élaborer une R-PP et à établir un dialogue avec les parties prenantes (ce qui pourrait générer des attentes) sans avoir d'assurance que leur candidature au FCPF sera retenue. Pour que les pays candidats REDD+ disposent de moyens suffisants pour élaborer une R-PP, ils seraient encouragés à solliciter une assistance financière et/ou technique auprès d'autres sources (ex. : organismes bilatéraux, FEM, ONG, propres sources). De même, les différentes agences et organisations pourraient être encouragées à fournir une assistance financière et/ou technique.
- ii. Dès lors qu'un pays aura soumis avant le 30 juin 2013 une R-PP jugée complète, il pourra ensuite la réviser si nécessaire (suivant la procédure actuelle d'examen et de révision) et la présentera au CP à sa 16^e réunion (PC16, en octobre ou novembre 2013) pour examen informel ou officiel, en fonction de la qualité de la R-PP. Lors de son examen des R-PP soumis pour évaluation officielle à la PC16, le Comité des Participants sélectionnera les pays admis à participer au FCPF en fonction de 1) la qualité de la R-PP officielle (suivant la procédure d'examen actuelle), 2) l'engagement d'un Partenaire à la mise en œuvre d'appuyer le pays, et 3) l'existence de fonds en réserve pouvant être affectés à de nouveaux pays au moment de l'évaluation officielle des R-PP. Tous ces critères devront être réunis pour que le CP puisse accepter officiellement un nouveau pays REDD+ dans le FCPF.
 - a. En ce qui concerne les fonds disponibles, un pourcentage fixe des fonds en réserve disponibles (par exemple les deux tiers) serait affecté aux Pays REDD participants actuels,² et un autre pourcentage fixe de ces mêmes fonds (par exemple un tiers) serait affecté aux nouveaux pays REDD+. De cette manière, l'arrivée de nouveaux pays au FCPF ne diminuera pas l'appui apporté aux Pays REDD participants actuels. Ce ratio serait appliqué quel que soit le montant des fonds en réserve disponibles, ce qui signifie qu'il s'appliquerait aux fonds en réserve actuellement disponibles ainsi qu'à toute nouvelle contribution versée par un donateur au FCPF pendant le processus de sélection. De ce fait, le nombre de nouveaux pays susceptibles d'être inclus dans le FCPF reposerait uniquement sur le volume des fonds

² La Bolivie, le Gabon et le Paraguay sont des Pays REDD participants actuels qui n'ont pas soumis de R-PP et ont ainsi perdu leur accès garanti aux financements d'aide à la préparation des pays. Ils gardent toutefois la possibilité d'en bénéficier à condition qu'il reste des fonds disponibles affectés aux Pays REDD participants actuels au moment où leur R-PP sera officiellement évaluée.

- en réserve disponibles au moment de l'examen des R-PP. Le montant estimé des fonds nécessaires par nouveau pays assurerait le même type d'appui que celui fourni à tous les Pays REDD participants actuels (3,8 millions de dollars de Financement à titre de don pour la préparation, plus l'aide de l'Équipe de gestion du Fonds et celle des Partenaires à la mise en œuvre).
- b. Si les fonds disponibles à ce moment-là sont insuffisants pour aider tous les pays répondant aux autres critères de sélection, les pays pour lesquels il manque des fonds (c'est-à-dire qu'il reste moins de 5,8 millions de dollars en réserve) seront placés en liste d'attente jusqu'à ce que de nouveaux fonds soient disponibles. (L'ordre des pays dans la liste d'attente sera fonction du moment de la présentation officielle de leur R-PP (par exemple à quelle réunion du CP cette présentation a lieu). Si plusieurs pays sont mis en liste d'attente durant la même réunion du CP, le CP définira leur ordre en fonction de la qualité de la R-PP présentée.)
 - iii. Si une R-PP est jugée de qualité insuffisante à la PC16, le pays pourra réviser la R-PP et la présenter pour examen officiel à la PC17 (en juin 2014). Le CP sélectionnera une autre série de pays (ou les placera en liste d'attente, selon le cas) en fonction 1) de la qualité des R-PP officielles, 2) de l'engagement des Partenaires à la mise en œuvre d'appuyer les pays, et 3) de l'existence de fonds en réserve pouvant être affectés à de nouveaux pays. Cette procédure permettra aux pays d'avoir le temps de communiquer avec les parties prenantes, de réviser leur R-PP si nécessaire et de voir quand même leur candidature examinée, sous réserve des fonds disponibles.
 - iv. En l'absence de fonds supplémentaires d'ici le 31 décembre 2014, la candidature des pays n'ayant pas encore été sélectionnés pour entrer au FCPF (c'est-à-dire les pays en liste d'attente) ne sera pas retenue et le FCPF sera fermé à tout nouveau Pays REDD Participant jusqu'à nouvel ordre. Toute contribution versée au FCPF après le 31 décembre 2014 sera utilisée pour financer les Pays REDD participants (pays actuels et ceux qui auront été inclus dans le FCPF dans l'intervalle) ainsi que les autres activités qui auront été approuvées par le CP dans le cadre du processus d'examen budgétaire annuel.

Annexe 1 : Point de l'Équipe de gestion du Fonds sur les pays candidats

Pour voir les dossiers complets soumis par les pays, consulter la page <http://www.forestcarbonpartnership.org/node/392>

Pays	Sources actuelles d'assistance financière et technique à la REDD+	Niveau de participation au FCPF demandé ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel demandé	Date de soumission de la R-PP
Belize	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière de la GTZ pour la préparation de la R-PP • Préparation d'une R-PIN en cours pour soumission au Programme ONU-REDD via le PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ • Demande une assistance technique pour les activités MRV ; création et mise en œuvre de mécanismes juridiques appropriés • Partenaire à la mise en œuvre : aucune préférence indiquée 	D'ici mars 2013
Bhoutan	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions en cours avec le PNUD • Aide initiale de 60 000 dollars pour 2012 reçue du PNUD pour la constitution d'un Groupe de travail REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ • Partenaire à la mise en œuvre suggéré : le PNUD • Pas de projet de la Banque mondiale en cours dans le secteur forestier • Demande une aide du FCPF pour les activités MRV et l'élaboration d'une stratégie REDD+, pour renforcer le rôle des populations locales et du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles 	Indisponible
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'investissement et financements au titre du FIP déjà approuvés, afin d'appuyer des activités complémentaires au processus REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre la R-PP sont inclus dans le Plan d'investissement au titre du FIP et dans d'autres projets de développement du pays ; le Burkina Faso ne prévoit pas de demander d'autres financements • Le Burkina Faso a demandé à participer au FCPF afin d'aligner sa démarche sur ce programme mondial et de bénéficier de son savoir-faire technique • Partenaire à la mise en œuvre possible : pas d'informations demandées 	R-PP déjà soumis
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de discussions en cours avec d'autres partenaires potentiels, notamment le Programme ONU-REDD 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+, ou avec une assistance à la formulation de la R-PP • Demande une aide pour renforcer les capacités techniques et la gouvernance des forêts, et pour élaborer une politique nationale pour la forêt, un système de MRV • Partenaire à la mise en œuvre potentiel : aucune discussion 	Projet d'ici juin 2013 ; version finale d'ici octobre 2013

Pays	Sources actuelles d'assistance financière et technique à la REDD+	Niveau de participation au FCPF demandé ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel demandé	Date de soumission de la R-PP
		en cours	
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> Aucune source bilatérale d'aide ou d'autre forme d'assistance identifiée pour l'instant 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ N'a pas indiqué officiellement de Partenaire à la mise en œuvre potentiel, mais espère obtenir une aide technique et financière supplémentaire d'une ou deux institutions des Nations Unies (PNUD, FAO ou PNUE) pour la REDD+ 	1 ^{er} juin 2013
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> Discussions en cours avec le PNUD et la Banque mondiale Pays partenaire du Programme ONU-REDD mais pas d'appui financier pour l'instant 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ Discussions en cours avec la Banque mondiale et le PNUD comme éventuels Partenaires à la mise en œuvre 	Début de la préparation du R-PP en avril 2013
République dominicaine	<ul style="list-style-type: none"> A reçu une aide de la GIZ pour la préparation d'un premier projet de R-PP, de la formation et des activités de diagnostic sur la REDD+ L'aide ci-dessus est limitée et les ressources du FCPF seront nécessaires pour poursuivre le travail sur la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ La Banque mondiale serait un Partenaire à la mise en œuvre potentiel 	Projet de R-PP soumis
Fidji	<ul style="list-style-type: none"> La GIZ aide le ministère des Forêts de Fidji à structurer et faciliter le processus, ce qui a permis jusqu'ici d'établir des structures de gouvernance claires, de renforcer les capacités, de publier la Politique nationale REDD+ de Fidji et de préparer des activités de démonstration dans des zones pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+. Un processus en deux étapes avec un financement à titre de don pour la formulation n'est pas nécessaire Partenaire à la mise en œuvre : de préférence la Banque mondiale 	Indisponible
Jamaïque	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'assistance technique ou financière à la REDD+ pour l'instant La Banque mondiale fournit un appui à la gestion des ressources naturelles ; pas de projet directement ciblé sur les forêts La Banque mondiale collabore également avec la BID dans le cadre du Programme pilote pour la résilience climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ Le Planning Institute of Jamaica, pour le compte du Gouvernement jamaïcain, a entamé des discussions préliminaires avec la Représentation de la Banque mondiale dans le pays sur son éventuelle participation en tant que Partenaire à la mise en œuvre 	Indisponible
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme ONU-REDD a approuvé le Programme national REDD du Nigéria avec un financement alloué de 4 millions de dollars. Ces fonds sont destinés à 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ Travaille actuellement avec le PNUD qui est son partenaire à 	Juin 2013

Pays	Sources actuelles d'assistance financière et technique à la REDD+	Niveau de participation au FCPF demandé ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel demandé	Date de soumission de la R-PP
	<p>financer des activités de renforcement des capacités et de préparation au niveau fédéral et des activités de démonstration plus intensives dans l'État de Cross River qui servira d'État pilote pour la REDD au Nigéria.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des ressources supplémentaires sont nécessaires dans les autres États 	<p>la mise en œuvre pour le Programme ONU-REDD, mais souhaite avoir la Banque mondiale comme partenaire à la mise en œuvre pour le FCPF.</p> <ul style="list-style-type: none"> La Banque mondiale a préparé une étude du secteur forestier du pays, plus spécialement ciblée sur l'application de la législation forestière et la gouvernance des forêts (FLEG) au Nigéria La Banque mondiale a financé les ateliers FLEG 	
Pakistan	<ul style="list-style-type: none"> Le Pakistan est membre du Programme ONU-REDD Un point focal national a été nommé pour l'ONU-REDD Prépare une proposition de demande de financement auprès de l'ONU-REDD Autres actions en cours : mobilisation active d'ICIMOD et accès à des ressources du FEM pour la GDF, REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ Compte tenu des discussions en cours, préférerait avoir la FAO ou le PNUD comme Partenaire à la mise en œuvre pour le FCPF Importance de la REDD+ comme moyen de préserver et améliorer le couvert forestier, les zones boisées et les réserves de carbone 	Le R-PP sera soumis dans les 6 mois suivant la date d'entrée du Pakistan au FCPF
Philippines	<ul style="list-style-type: none"> Appui des organismes suivants : 1) le BMU/GIZ pour la politique publique et des mesures REDD+ expérimentales avec un site de démonstration en Leyte du Sud ; 2) l'UE sur des solutions de développement local et des moyens de subsistance à Palawan ; 3) FFI-Team Energy- UE sur l'aménagement des terres ancestrales et les moyens de subsistance, et un site de démonstration à General Nakar ; 4) la SDC pour la politique générale, le renforcement des capacités, la gouvernance et des travaux d'étude ; 5) l'ONU-REDD pour le processus de préparation initial sur les mécanismes institutionnels, la sensibilisation, les mesures de préservation, et une proposition de système de MRV (500 000 dollars) 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ Le FCPF pourrait financer les activités MRV, les sites de démonstration et le processus d'information/intégration/consolidation des résultats du terrain dans les systèmes nationaux. En plus des activités MRV, le FCPF pourrait aussi étudier d'éventuels mécanismes d'intégration d'activités infranationales dans des activités nationales. Le FCPF pourrait poursuivre le travail engagé par l'ONU-REDD et la GIZ pour établir le niveau de référence national ainsi que les niveaux de référence infranationaux (provinciaux) La Banque mondiale a des projets en cours dans le secteur forestier aux Philippines Le Partenaire à la mise en œuvre le plus logique serait le mécanisme de l'ONU-REDD dans le pays 	Indisponible
Soudan du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de l'Agriculture, de la Foresterie, des Coopératives et du Développement rural a créé un 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ 	Dès que possible après la mise à

Pays	Sources actuelles d'assistance financière et technique à la REDD+	Niveau de participation au FCPF demandé ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel demandé	Date de soumission de la R-PP
	<p>groupe de travail national sur la gouvernance des forêts chargé de définir le cadre du plan stratégique REDD+. Le PNUD a fourni une aide financière pour l'atelier de lancement</p> <ul style="list-style-type: none"> Le PNUD doit normalement continuer de fournir une aide financière à ce groupe de travail et de lui servir de secrétariat. 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaire à la mise en œuvre : aucun identifié pour l'instant 	disposition des fonds
République du Soudan	<ul style="list-style-type: none"> La Forests National Corporation a créé un service REDD+ au niveau national pour définir le cadre du plan stratégique REDD+ ; un travail a été mené en collaboration avec le PNUD Appui fourni par le PNUD et le PNUE pour des ateliers de renforcement des capacités et la participation aux réunions du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD Pas de ressources financières pour la REDD+ pour l'instant 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ Partenaire à la mise en œuvre : aucune préférence indiquée 	Avant juin 2013 (le processus de préparation du R-PP a commencé en février 2012)
Sri Lanka (d'après le R-PP)	<ul style="list-style-type: none"> À l'heure actuelle, aide uniquement du Programme ONU-REDD 	<ul style="list-style-type: none"> R-PP présenté au Programme ONU-REDD Partenaire à la mise en œuvre : pas d'informations pour l'instant 	R-PP déjà soumis (à l'ONU-REDD)
Togo	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique et financière de l'Organisation internationale des bois tropicaux pour engager le processus La Coopération suisse a fourni un consultant. Cet appui couvre i) le renforcement des capacités des acteurs de la foresterie sur la problématique REDD+, ii) l'élaboration d'une R-PIN par un petit groupe multipartite représentatif et iii) la préparation d'une stratégie REDD et la validation initiale de la R-PIN. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+. L'assistance nécessaire pour la préparation de la stratégie comprend un appui financier et technique. Un Projet de développement communautaire à haute intensité de main d'œuvre (PDC-HIMO) est en cours d'exécution avec l'appui financier de la Banque mondiale. Le volet foresterie de ce projet prévoit le reboisement de 2015 ha de terres dans les cinq régions administratives du Togo, dont 923,69 ha ont déjà été plantés en 2011. Besoin d'un appui pour la réalisation de l'inventaire forestier national afin de définir la ligne de référence. Pas de Partenaire à la mise en œuvre potentiel indiqué 	Juin 2013
Uruguay	<ul style="list-style-type: none"> Aucune source de financement identifiée 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec financement intégral des activités de préparation à la REDD+ 	Date probable du R-PP non

Pays	Sources actuelles d'assistance financière et technique à la REDD+	Niveau de participation au FCPF demandé ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel demandé	Date de soumission de la R-PP
		• Partenaire à la mise en œuvre : de préférence la BID	communiquée